

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_131

Objet : Modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) - Bilan de la concertation

Séance du mardi dix sept septembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (55) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (20) :

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Philippe GRIMBER - Pierre GRANDGENEVRE à Brigitte GALLI - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Jean-Michel PLAETEVOET à Sandrine KEIGNAERT - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Luc EVERAERE - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Marie SANDRA à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Dorothee DEBRUYNE à Joël DEVOS - Elizabeth GRESSIER à Dominique JOLY - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Anne VANPEENE à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 75

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_131

Objet : Modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) - Bilan de la concertation

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-36 à L 153-44 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 et suivants ;

Vu l'arrêté 2024/JU056 du 28 juin 2024 prescrivant le lancement de la modification de droit commun n°3 du PLUi-H de Cœur de Flandre agglo ;

Le Président de Cœur de Flandre agglo a prescrit le lancement de la modification de droit commun n°3 du PLUi-H par arrêté en date du 28 juin 2024.

Cette modification de droit commun permet notamment la création de 4 Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) sur les communes de Caëstre, Flêtre, Steenbecque et Steenvoorde et la réduction du périmètre d'une OAP à Bailleul.

Ces projets ont été construits en partenariat avec les Maires des communes concernées, les services de l'État (DDTM59, ABF), les services de Cœur de Flandre agglo (office du tourisme, service développement économique, service urbanisme) et les porteurs de projets dans le cadre de la concertation prévue au titre de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme.

Conformément à la décision 2023/790 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) des Hauts-de-France, une évaluation environnementale a été conduite pour évaluer et limiter les incidences de ces projets sur l'environnement. Cette évaluation environnementale a été envoyée le 15 juillet 2024 pour avis à la MRAe des Hauts-de-France. Conformément à l'article L. 151-13 du Code de l'urbanisme, le projet de modification de droit commun n°3 a été envoyé aux membres de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du Nord. Enfin, conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, le projet de modification de droit commun a été envoyé aux personnes publiques associées au mois de juillet 2024, pour avis, et notifié aux maires des 5 communes concernées.

La modification de droit commun n°3 du PLUi-H fera l'objet d'une enquête publique dans le courant des mois de novembre et décembre 2024. Lors de l'enquête publique, le dossier de modification sera disponible en version numérique sur le site internet de Cœur de Flandre agglo et en version papier au siège de Cœur de Flandre agglo. Une adresse mail spécifique ainsi qu'un registre papier seront mis à disposition du public afin que celui-ci puisse formuler ses observations. A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Communautaire de Cœur de Flandre agglo approuvera la modification de droit commun n°3 du PLUi-H, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Il vous est proposé :

- d'acter le bilan de la concertation, décrite ci-dessus et conduite pour parvenir au projet de modification de droit commun n°3,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 75
Contre : 0
Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 17 septembre 2024,
Pour extrait certifié conforme,

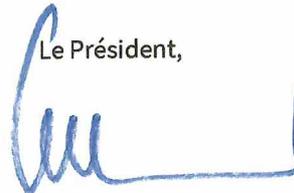
La Secrétaire de séance,



Frédéric JUDE



Le Président,



Valentin BELLEVAL

